

Recherche appliquée : travail de fin d'études

PAB4014 - NSAN

Domaine : **Sciences de la santé publique** Grade académique : **Bachelier : sage-femme - Namur**

Niveau de certification : **6 Cycle : Premier Cycle** Année académique : **2026-2027** (Q1 Q2)

CRÉDITS ECTS 15		VOLUMEHoraire 10 h	
PRÉREQUIS <i>Aucun</i>		CO-REQUIS PAB4017-SSAN PAB4018-SSAN	
IMPLANTATION Département paramédical de Sainte-Elisabeth	DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU DOMAINE Benoît Dujardin	RESPONSABLE DE L'UE Sophie EVRARD	ENSEIGNANTS INTERVENANTS Geneviève CASTIAUX Sophie EVRARD Justine KUGENER

PROGRAMME D'ÉTUDES

Programme	Bloc	Caractère
PA-Sage-femme	4	Obligatoire

Partie 1 Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme et acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) sanctionnés par l'évaluation

CONTEXTUALISATION

Cette unité d'enseignement constitue l'aboutissement du développement des compétences scientifiques, réflexives et professionnelles de l'étudiant·e sage-femme. Elle vise la réalisation d'un travail de fin d'études fondé sur une recension critique de la littérature scientifique et probante, en lien avec une problématique relevant de l'exercice professionnel de la sage-femme.

L'étudiant·e mobilise les acquis méthodologiques, disciplinaires et communicationnels développés tout au long du cursus afin de produire une réflexion scientifique susceptible de contribuer à l'amélioration des pratiques professionnelles.

Contextualisation particulière: le TFE entrepreneurial.

Cette UE constitue le travail de fin d'études (TFE) du cursus sage-femme, en bloc 4. Elle amène l'étudiant·e à développer son projet d'entreprise et à être capable de déposer son numéro d'entreprise au terme du travail.

Dans sa filière entrepreneuriat (YEP), le TFE prend la forme d'un projet de création d'entreprise, initié dès le bloc 2 dans le cadre du cours YEP. Ce projet doit s'inscrire dans les valeurs de la profession de sage-femme et respecter les compétences définies par le référentiel belge et international. Il n'est pas nécessaire d'avoir suivi le cours optionnel de bloc 3 pour réaliser ce travail, mais il est indispensable de disposer d'une idée claire et réaliste de projet d'entreprise dès le début du processus. Cette approche entrepreneuriale permet de construire un projet cohérent, viable et ancré dans la réalité professionnelle, en collaboration avec le Trakks (structure d'accompagnement à l'entrepreneuriat de Namur).

Cette UE est corequise avec les UE PAB-4017 et PAB-4018. Elle s'appuie sur les prérequis spécifiques des cours de méthodologie et de recherche des trois blocs précédents, sur l'ensemble des UE du cursus liées au développement de la réflexivité, au développement professionnel, au langage et à l'écriture scientifique, ainsi que sur le cours YEP de bloc 2 et de bloc 3.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES (AAS)

Au terme de l'UE, l'étudiant·e sera capable de :

- **Identifier et délimiter** une problématique pertinente en lien avec la profession de sage-femme.
- **Réaliser une recherche documentaire** structurée dans des bases de données scientifiques pertinentes.
- **Analyser de manière** critique les données issues de la littérature scientifique et de la littérature grise.
- Mobiliser un **cadre théorique** ou conceptuel pertinent pour éclairer l'analyse d'une problématique professionnelle.
- Utiliser les principes de **l'écriture scientifique** et les normes bibliographiques en vigueur (APA).
- Formuler des **pistes de réflexion** ou d'amélioration pour la pratique professionnelle à partir des résultats de la recension.

- **Communiquer les résultats** de son travail sous forme écrite et orale en utilisant les outils scientifiques adaptés.
- **Développer une posture réflexive** et éthique dans la conduite et la diffusion d'un travail scientifique.

PARTICULARITÉS: LE TFE ENTREPRENEURIAL.

Cette UE contribue à l'atteinte des acquis d'apprentissage terminaux suivants, issus du Référentiel de compétences intégré interréseaux en Bachelier Sage-femme (Fédération Wallonie-Bruxelles, 2022) :

- **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- Participer activement au développement de ses apprentissages

- **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

- Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propres à sa formation et à l'exercice de la profession
- Pratiquer une démarche éthique

- **Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel**

- Transmettre oralement et/ou par écrit les données
- Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes
- Fonder sa pratique sur base des données probantes.

Dans le cadre spécifique de la filière entrepreneuriat, l'étudiant.e sera capable de :

- **Circonscrire** la connaissance théorique autour de sa thématique, en lien avec la profession de sage-femme et les enjeux du projet entrepreneurial.
- **Structurer** son travail selon un échéancier rigoureux, en tenant compte des étapes de la recherche scientifique et du développement du projet d'entreprise.
- **Respecter** les consignes méthodologiques, pédagogiques et administratives tout au long du processus.
- **Réaliser** une recherche documentaire approfondie, allant de la littérature aux sources probantes, incluant des études originales, des recommandations professionnelles et des documents juridiques pertinents.

- **Intégrer** les étapes clés de la création d'entreprise : analyse du besoin, définition de l'offre, étude de marché, construction du Business Model Canvas, planification des ressources et des partenariats.
- **Explorer** les dimensions juridiques, financières, managériales et sociales de la création d'entreprise.
- **Utiliser** un langage scientifique et professionnel, tant à l'écrit qu'à l'oral, dans le respect des normes académiques.
- **Faire émerger** des pistes de solutions ou d'innovation pour la pratique sage-femme, à partir des résultats de la recherche et des réflexions entrepreneuriales.
- **Maîtriser** les normes bibliographiques APA en les appliquant dans le corps du texte et dans la bibliographie finale.
- **Démontrer** ses compétences en communication écrite et orale, notamment lors de la présentation du projet et de la défense orale.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document annexe à la fiche UE accessible via un lien explicitant en quoi le programme d'études s'inscrit dans une politique de développement durable. Une ou plusieurs UE spécifique(s) pourraient être ciblée(s) dans cette annexe.

Partie 2 Description de l'unité d'enseignement

OBJECTIFS

Permettre à l'étudiant·e de réaliser un travail scientifique individuel ou en binôme portant sur une problématique en lien avec les compétences professionnelles de la sage-femme, en mobilisant une démarche rigoureuse de recherche documentaire, d'analyse critique et de réflexion professionnelle.

Objectifs du TFE entrepreneurial:

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant.e devra avoir démontré être capable de mener un travail de fin d'études.

Ce travail a pour objectif de formaliser l'évolution du projet entrepreneurial, depuis son émergence jusqu'à son état actuel, en mettant en évidence les démarches réalisées, les choix effectués et les perspectives de développement.

Il s'agit également de développer une posture réflexive et analytique : les choix proposés doivent être expliqués et, lorsque cela est pertinent, étayés par des données scientifiques, professionnelles ou économiques fiables.

CONTENU

- Choix et délimitation d'une problématique professionnelle.
- Recherche documentaire scientifique et probante.

- Élaboration de stratégies de recherche bibliographique (MeSH, équations de recherche, critères d'inclusion et d'exclusion).
- Recension et analyse critique de la littérature.
- Mobilisation d'un modèle théorique ou conceptuel.
- Discussion des résultats à la lumière du cadre retenu.
- Élaboration de perspectives pour la profession.
- Rédaction scientifique.
- Utilisation des normes APA.
- Communication scientifique écrite et orale.
- Réalisation d'un poster scientifique.
- Participation à des laboratoires d'accompagnement méthodologique.

PARTICULARITÉS POUR LE TFE ENTREPRENEURIAL:

Le travail comprend deux volets principaux :

● **Une formalisation de l'état d'avancement du projet entrepreneurial:**

travail individuel déposé sur Moodle, incluant:

- Page de garde,
- Table des matières,
- Genèse et historique du projet,
- Identification de la clientèle cible et analyse,
- État d'avancement et démarches réalisées,
- Évolution du Business Model Canvas,
- Arguments marketing et preuves,
- Forme juridique et premières considérations économiques,
- Perspectives et plan de développement,
- Bibliographie APA,
- Annexes.

● **Un projet de création d'entreprise,** construit à partir d'une analyse des besoins du terrain, d'une étude de marché, d'un Business Model Canvas, et d'une réflexion sur les ressources, partenaires, activités clés et sources de revenus. Ce volet est accompagné par le Trakks, en parallèle de l'encadrement assuré par la section.

Le travail peut être réalisé individuellement ou en groupe (avec différenciation claire des apports dans la première partie du travail) ; à défaut d'urgence ou de nécessité, ce choix n'est pas modifiable en cours d'année.

La diffusion du travail s'appuie sur différents outils utilisés lors de laboratoires de discussion, de travaux scientifiques, de présentations et de défenses orales.

Le travail est accompagné par un promoteur méthodologique et, le cas échéant, un référent externe expert de l'entreprise.

SOURCES ET RÉFÉRENCES

- Bases de données scientifiques en santé (PubMed, CINAHL, Cochrane Library, etc.).
 - Recommandations nationales et internationales en périnatalité.
 - Littérature scientifique récente relative à la thématique étudiée.
 - Références méthodologiques relatives à la recherche documentaire et à l'écriture scientifique.
 - Manuel APA (édition en vigueur).
- Spécificités additionnelles pour le TFE entrepreneurial:**
- EntreComp, cadre de référence européen des compétences entrepreneuriales.

SUPPORTS DE COURS

Activité d'apprentissage	Support
ASAB4021-TFEAM — Travail de fin d'études y compris anglais médical	• Règlement de l'UE TFE: obligatoire • Consignes de réalisation du travail écrit/de la présentation orale: obligatoires • Guides méthodologiques. • Supports déposés sur Moodle. • Documents relatifs aux laboratoires. • Grilles d'évaluation: obligatoires. Spécificités <u>additionnelles</u> pour le TFE entrepreneurial: Ressources et accompagnements proposés par le Trakks de Namur pour structurer le projet entrepreneurial (identification du besoin, définition de l'offre, analyse du marché, Business Model Canvas, planification des ressources et partenariats, échéancier).

Partie 3 Méthodologie mise en œuvre et éventuel découpage de l'UE

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (AA) AU REGARD DE LEUR STATUT

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
ASAB4021-TFEAM — Travail de fin d'études y compris anglais médical	10 h	Français Lectures d'articles scientifiques et ouvrages : anglais	Français

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage
--------------------------	--

De multiples pédagogies sont mobilisées quelque soit le type de TFE:

- Pédagogie par projet.
- Accompagnement individuel et collectif.
- Mentorat par un promoteur méthodologique.
- Accompagnement par un référent théorique.
- Apprentissage collaboratif entre pairs.
- Feedbacks formatifs lors des laboratoires.
- Travail autonome encadré.

Particularités TFE entrepreneurial:

- **La pédagogie par projet**, où l'étudiant.e organise son temps comme il/elle l'entend pour développer son projet de TFE, en fonction de son agenda cours/stages et en tenant compte des échéanciers, consignes et obligations de dépôt de travaux.
- **La pédagogie d'apprentissage entre pairs**, afin de partager la richesse des points de vue, des connaissances et des feedbacks, notamment lors des laboratoires.
- **La pédagogie par mentorat**, à l'aide de rencontres avec le référent théorique et/ou disciplinaire, et le promoteur méthodologique.

L'étudiant.e s'appuie sur des moments de présentation et d'échanges obligatoires lors de cinq laboratoires (5 x 2h) ; en cas de mobilité, l'outil Teams permet la participation à distance.

L'organisation du travail doit tenir compte à la fois des laboratoires planifiés dans le cadre de l'UE et des rendez-vous proposés par le Trakks.

Rôles des personnes-ressources :

- le promoteur méthodologique encadre un groupe d'étudiant.e.s en laboratoires et évalue l'ensemble du processus (méthodologie de recherche, laboratoires, devoirs, travail méthodologique de Q1) ;
- le référent théorique accompagne la réflexion et la structuration du projet ;
- un référent disciplinaire, expert de la thématique mais non sage-femme, peut assister à la présentation sans intervenir dans l'évaluation (le Trakks peut jouer ce rôle) ;
- le lecteur interne évalue le travail écrit 2 (session de juin) et la défense orale avec poster numérique.

L'étudiant.e tient à jour un carnet de bord personnel tout au long de l'année, consultable à tout moment par le promoteur, retraçant les échanges avec le référent théorique et l'avancement du travail.

DÉTERMINATION DE LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE EN CAS DE REGROUPEMENT D'AA FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DISTINCTE

Cette UE ne comporte qu'une seule AA.

L'ensemble des activités d'apprentissage contribue à un objectif unique : permettre à l'étudiant.e de mobiliser une démarche scientifique rigoureuse pour analyser une problématique professionnelle et en communiquer les résultats.

Les différentes évaluations soutiennent progressivement le développement des compétences visées et participent à une validation intégrée des acquis.

Partie 4 Évaluation de l'unité d'enseignement

STRUCTURE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL D'ÉVALUATION (EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES)

La note finale est établie à partir :

- de l'évaluation du processus de travail ;
- de l'évaluation des productions écrites ;
- de l'évaluation de la défense orale et du poster scientifique.

Les modalités détaillées et pondérations applicables aux différentes sessions sont précisées dans le règlement de l'UE.

SPÉCIFICITÉS DU TFE ENTREPRENEURIAL:

Janvier : dépôt du travail écrit 1 individuel (Avancée du projet entrepreneurial), selon les consignes et la page de garde disponibles sur Moodle.

Septembre (2ème session) : modalités détaillées ci-dessus (Pondération) .

Modalités concrètes d'évaluation

• **ÉCRIT Q1 : TRAVAIL INDIVIDUEL DÉPOSÉ SUR MOODLE, INCLUANT PAGE DE GARDE, TABLE DES MATIÈRES, GENÈSE ET HISTORIQUE DU PROJET, IDENTIFICATION DE LA CLIENTÈLE CIBLE ET ANALYSE, ÉTAT D'AVANCEMENT ET DÉMARCHES RÉALISÉES, ÉVOLUTION DU BUSINESS MODEL CANVAS, ARGUMENTS MARKETING ET PREUVES, FORME JURIDIQUE ET PREMIÈRES CONSIDÉRATIONS ÉCONOMIQUES, PERSPECTIVES ET PLAN DE DÉVELOPPEMENT, BIBLIOGRAPHIE APA, ANNEXES.**

● **Écrit Q2** : présentation du projet d'entreprise prêt à être mis en place (titre, introduction, partie théorique, présentation du Business Model Canvas, ouverture/apports pour soi et pour la profession, conclusion, résumé et mots-clés en 4ème de couverture), selon les consignes de forme et de mise en page du règlement (Times New Roman 12, interligne 1,15, marges 2 cm, etc.).

● **Défense orale** : présentation dynamique de 30 minutes (pour l'ensemble du groupe le cas échéant) avec appui d'un support libre (oral, poster ou pitch), suivie de 10 à 15 minutes de questions-réponses avec le jury (réfèrent théorique, lecteur TFE, promoteur). La soutenance est publique.

● **Carnet de bord** : tenu à jour tout au long de l'année, tracé et communiqué au promoteur ; un nombre insuffisant d'échanges avec le réfèrent théorique (moins de 4) doit être justifié.

Toute fraude ou plagiat (y compris le non-référencement de l'usage d'un outil d'intelligence artificielle) est sanctionné conformément au règlement des études et des examens en vigueur.

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA NOTE FINALE DE L'UE

Session de juin

- Processus et travaux intermédiaires : **30 %** (par la promotrice du TFE)
- Travail écrit: **45 %**
 - partie 1: par la promotrice du TFE (20%)
 - partie 2: par la référente théorique (10%) + lectrice (10%) + promotrice (5%):
- Défense orale et poster scientifique : **25 %**
 - réfèrent théorique (10%)
 - lectrice (10%)
 - promotrice (5%).

Session de septembre

- Processus : **30 %**
 - Promotrice 20%
 - Réfèrent.e théorique 10%
- Travaux écrits : **40 %**
 - Promotrice 15%
 - Réfèrent.e théorique 15%
 - Lectrice 10%
- Défense orale et poster scientifique : **30 %**
 - réfèrent théorique (10%)
 - lectrice (10%)
 - promotrice (10%).

Particularité en cas de non-présentation du TFE en première session le TFE présenté en aout est évalué selon les modalités de première session.

En cas d'échec de l'UE TFE en première session: le TFE présenté en aout est évalué selon les modalités de seconde session.

SPÉCIFICITÉS DU TFE ENTREPRENEURIAL:

La note finale résulte de deux grandes composantes, **Processus** et **Produit final**, pondérées chacune à 50 % (détail ci-dessous).

Pondération de l'évaluation

1ère session (février-juin) :

- **Processus (50 %) :** préparations, devoirs, laboratoires, carnet de bord (30 points, évalués par le promoteur) + écrit Q1 « État d'avancement du projet » (20 points, promoteur).
- **Produit final (50 %) :** écrit Q2 (25 points : référent théorique 10 %, lecteur TFE 10 %, promoteur 5 %) + défense orale/poster-pitch (25 points : référent théorique 10 %, lecteur TFE 10 %, promoteur 5 % pour la qualité de l'argumentation).

2ème session (septembre) :

- **50 % :** carnet de bord/suivi du processus (20 points : promoteur/référent théorique) + écrit Q1 « Méthodologie et modèle » (30 points, promoteur).
- **50 % :** écrit Q2 « Discussion » (25 points : référent théorique 25 %, lecteur TFE 25 %) + défense orale (25 points : lecteur TFE 10 %, référent théorique 10 %, promoteur 5 % — qualité de la discussion, liens avec la théorie, réflexivité et prudence dans l'interprétation des résultats).

Conformément au REED 26/27, article 47, **en cas d'absence à l'évaluation d'une ou plusieurs AA de l'unité, la note de zéro sera attribuée à l'AA concernée ainsi qu'à l'UE dont elle fait partie.**

Décision de non présentation de la défense à la session de juin : peut être prise par l'étudiant.e, et/ou prise par le promoteur. En ce cas, la défense s'effectue durant la session d'août.

LA PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION DE L'UE À DES FINS DE DÉLIBÉRATION LORS DU CALCUL DE LA MOYENNE

Au sein du programme d'études, lors du calcul de la moyenne, la pondération de l'évaluation de l'unité d'enseignement est effectuée sur base des crédits affectés à cette unité d'enseignement et évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve intégrée	Modalités d'évaluation
------------------	------------------------

—	L'évaluation est certificative et continue. Elle repose sur : • la participation aux laboratoires ; • les travaux intermédiaires ; • le suivi du processus de réalisation par l'intermédiaire du carnet de bord; • les productions écrites ; • la défense orale accompagnée d'un poster scientifique. PARTICULARITÉS DU TFE ENTREPRENEURIAL: Évaluation certificative et continue, portant sur un travail unique . Elle repose sur: • Le travail continu entre les laboratoires, • le travail en séances de laboratoire, • le dépôt des devoirs sur Moodle, • le premier travail écrit au terme du Q1 , • le travail écrit au terme du Q2 (présentation du projet d'entreprise prêt à être mis en place), la présentation orale (30 minutes), • l'autonomie et l'anticipation de l'étudiant.e tout au long du processus, jusqu'à la diffusion des résultats.
---	---

Activité d'apprentissage	Modalités d'évaluation
ASAB4021-TFEAM — Travail de fin d'études y compris anglais médical	Quelque soit le type de TFE: • Échanges et feed-backs formatifs avec la promotrice, la référente théorique et les pairs. • Évaluation certificative continue des travaux préparatoires et de la participation aux laboratoires. Évaluation certificative du travail écrit selon une grille critériée. • Évaluation certificative de la défense orale et du poster scientifique selon une grille critériée. • Participation obligatoire aux activités prévues dans le règlement de l'UE. Quelque soit le type de TFE, les consignes détaillées, critères d'évaluation et modalités pratiques des épreuves sont mis à disposition sur Moodle au plus tard six semaines avant les évaluations concernées.

MODALITÉS CONCRÈTES D'ÉVALUATION

Une mention sur la fiche informera les étudiants du fait que les précisions sur les épreuves seront disponibles sur Moodle au plus tard 6 semaines avant l'évaluation.